

# **30**

## **RAPPORT**

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ORGANISATION DE LA FETE DE SAINT-NICOLAS**

Le dimanche 5 décembre 2010, la Ville de Metz proposera une manifestation centrée sur le défilé de la Saint Nicolas. Le cortège s'organisera autour de chars décorés sur le thème « personnages de dessins animés » et de fanfares pour l'animation sonore.

Comme cela fut le cas pour la première fois en 2009, un partenariat avec la Région Lorraine permettra de donner une dimension étendue à ces festivités, en terme d'animations, de public mobilisé, et de durée et de mutualiser les coûts de communication liés à l'évènement.

Neuf associations participent à l'organisation du défilé en concevant et en animant 9 chars tout au long du cortège : l'Orphéon des Bigophones, le Carnaval de Metz, les Gwendolyn's, Association Secours Catholique, les Joyeux Carnavaliers de Metz-Australie – JCMA, la Renaissance, Famille Lorraine de Borny, Groupe Folklorique Lorrain de Metz, et la MJC Metz Sud.

Pour leur permettre de mener à bien cette action, il est proposé d'une part de leur attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € par char, soit un total de 13 500 € ; d'autre part d'attribuer à l'association des "Joyeux Carnavaliers de Metz-Australie" (JCMA), une subvention complémentaire à hauteur de 11 500 € destinée à couvrir les interventions des fanfares, harmonies et troupes musicales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

## MOTION

**OBJET :** ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ORGANISATION  
DE LA FETE DE SAINT-NICOLAS

Le Conseil Municipal  
Les Commissions compétentes entendues,

DÉCIDE l'attribution des subventions suivantes au titre de l'organisation des festivités de la St Nicolas pour un montant total de **25 000 €** :

1) 1 500 € par association et par char réalisé, pour un montant total de 13 500 € :

- l'Orphéon des Bigophones", CLRM (Commune Libre de Magny)
- Le Carnaval de Metz
- Les Gwendolyn's
- Association Secours Catholique
- Les Joyeux Carnavaliers de Metz-Australie - JCMA
- La Renaissance
- Famille Lorraine de Borny
- Groupe Folklorique Lorrain de Metz
- MJC Metz Sud

2) 11 500 € à l'association Joyeux Carnavaliers de Metz-Australie (JCMA), chargée de la mise en place de toutes les animations musicales déambulatoires du défilé de la Saint Nicolas.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Belkir BELHADDAD